

Et deuxièmement, est-ce qu'il pourrait nous assurer qu'il étudiera avec son collègue et les autorités compétentes québécoises la possibilité d'une entente fédérale provinciale pour solutionner ce problème qui, je pense, est très important puisque la grande partie des prêts agricoles, tant dans le crédit à long terme qu'à moyen terme et à court terme au Québec n'est pas effectuée par les autorités fédérales, mais par un organisme provincial qui s'appelle l'Office du crédit agricole? Je demanderais au ministre s'il pourrait répondre à ces questions.

● (1800)

[Traduction]

**M. Wise:** Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les commentaires et les observations du député selon lesquels nous devons prendre garde à ne pas donner force de loi à une mesure ici, à la Chambre des communes, qui donnerait unilatéralement des ordres à l'assemblée législative dûment élue d'une province. Je conseille au député de parler à son collègue, le député d'Algonia.

**M. Garneau:** Je lui ai parlé.

**M. Wise:** Quand j'ai répondu aux nombreuses questions qu'on m'a posées sur la nature des réactions provinciales, la province a dit non. C'est très bien, faites ce que vous nous avez dit, mais ne donnez pas le pouvoir à un tribunal ou à un bureau d'examen de réduire unilatéralement une dette. En voilà la raison.

**M. Garneau:** Ce n'est pas ce que je demande.

**M. Wise:** Une minute. Ce n'est ni le Québec ni l'Ontario qui va assumer les frais des comités d'examen, mais c'est le gouvernement fédéral. C'est nous qui en supportons les frais.

Je ne sais pas si le député était présent pendant toute la journée ou vendredi dernier, mais j'ai invité nos collègues provinciaux à nous proposer trois noms, si nous avons un comité de dix membres. C'est un chiffre raisonnable pour un gouvernement provincial. En outre, j'ai dit vendredi dernier que tous les députés étaient cordialement invités à nous fournir une liste de noms, en plus de ceux qui feront partie des comités et des bureaux d'examen.

Si la province ne veut pas participer en tant que créancier, au même titre qu'un autre créancier, à une réduction des dettes, elle n'a alors aucune obligation légale de le faire. Je veux vous dire que les provinces sont très susceptibles à ce sujet.

[Français]

**M. Garneau:** Monsieur le Président, je crois que le ministre n'a pas saisi le sens de mes observations. Ce que j'essaie de lui dire, c'est que les fonds qui sont en jeu en ce qui regarde l'Office du crédit agricole, ce ne sont pas des fonds privés, ce sont des fonds qui ont été votés par un parlement qui s'appelle

*Examen de l'endettement agricole—Loi*

le Parlement de Québec comme il pourrait s'appeler le Parlement de l'Ontario, s'il y en a en Ontario, mais je sais que cela existe au Québec et ces fonds-là sont gérés, et l'Office du crédit agricole doit faire rapport à l'Assemblée nationale, comme ici il y a des comités parlementaires qui siègent et qui doivent faire rapport. Et dans le cas présent, un organisme qui vote des fonds au niveau provincial va être soumis au contrôle d'une structure fédérale, sans qu'il y ait de participation. Il n'y a pas eu d'entente fédérale-provinciale à ce que je sache à ce sujet, du moins pour... je ne sais pas dans le cas des autres provinces, je parle du Québec.

Je n'ai pas référé aux coûts de la structure elle-même, mais aux coûts que cela occasionnera à l'Office du crédit agricole pour répondre à cette requête. Et si l'on prend, je ne sais pas moi... Combien y en a-t-il? Il y a peut-être 10 p. 100, 5 p. 100, 8 p. 100 des prêts. S'il y a 100, 125 cas qui sont soumis, évidemment il y a des coûts élevés qui devront être encourus, non seulement par les institutions financières dans le cas des institutions privées c'est une chose, mais dans le cas des institutions publiques il y a des règles législatives qui s'imposent et ces coûts-là, je ne sais pas comment les évaluer, mais si on met 5 p. 100 ou 10 p. 100, ça peut aller chercher des montants énormes en pertes d'intérêts. Cela peut aller aussi en termes de personnel additionnel.

Et je suis surpris que sans qu'il y ait eu d'entente fédérale-provinciale, on arrive avec cette loi pour imposer non seulement des coûts additionnels à l'Office du crédit agricole et au Parlement de Québec mais, également, créer un problème en ce qui regarde la responsabilité des fonds dépensés entre une législature qui les a votés et un Parlement fédéral qui passe une loi, et qui vient dire à un groupe qu'il a créé: Vous avez le mandat. Il est sûr que cela n'est pas «binding» au point de vue légal, mais il reste quand même que c'est une pression forte.

Ma question au ministre, je sais qu'on ne peut pas demander à ce stade-ci—alors que le projet de loi doit être adopté dans les prochaines minutes—de rouvrir le dossier pour avoir une entente fédérale-provinciale à ce moment-ci, mais ce que je lui ai suggéré et demandé c'est qu'il y ait des discussions avec son collègue ou les autorités du Crédit agricole québécois pour voir quels sont les problèmes qui seront créés par l'administration de cette loi et peut-être, dans l'avenir, apporter les correctifs qui seraient appropriés.

● (1810)

[Traduction]

**M. Wise:** Monsieur le président, nous n'avons jamais cessé de consulter étroitement nos homologues provinciaux sur cette question et sur d'autres. Nous poursuivrons dans cette veine, surtout si le député en manifeste le souhait.